

La lettre des Fusions et Acquisitions

Juin 2009

Volume 4, Number 1-11

Autres étapes du processus de transmission

- Le Diagnostic
- La pré évaluation
- Le dossier projet
- L'évaluation approfondie
- Le dossier de présentation
- L'engagement de confidentialité
- Le profil du repreneur
- La recherche du repreneur
- La négociation
- La promesse
- Le protocole d'accord
- La garantie de passif
- Après la cession

Rubriques

Présentation du cabinet

Actoria

Accès Intranet

Glossaire

Prestations Cédants

Contactez-nous

<http://www.actoria.fr>

info@actoria.fr

Actoria Group®

Brussels - London - Paris
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie
interdite sans accord de
Actoria

La méthodologie détaillée du processus de transmission de mon entreprise en France

La transmission d'une entreprise est un processus très délicat dans la vie d'une entreprise. Il faut donc la préparer minutieusement en se faisant accompagner afin d'optimiser les chances de sa réussite. Une succession d'étapes dans la préparation permettra un excellent retour sur investissement.

Les Due Diligence

Les audits

● **Objet** - Les audits ont pour objet principal de permettre au repreneur de se prononcer sur la faisabilité de l'opération, voire sur la détermination du prix.

● **À quel moment interviennent-ils?** - Les audits peuvent intervenir, soit préalablement à la formalisation de l'accord des parties dans le cadre d'un protocole d'accord, soit postérieurement, généralement sous forme de condition suspensive à la réalisation des opérations de cession de titres ou d'entrée au capital prévues au protocole.

● **Qu'est-ce qui est audité ?** - L'étendue de l'audit sera déterminée au cas par cas par le repreneur. Sont cependant généralement audités la situation fiscale, sociale et juridique de la société, sa situation comptable et financière, la conformité de sa situation au regard du droit de l'environnement, les droits de propriétés dont elle dispose (brevets, marques, logiciels, noms de domaine, technologie,...) et sa situation opérationnelle.

● **Modalités** - Les audits sont réalisés le plus souvent par des auditeurs externes spécialement mandatés à cet effet. ACTORIA CONSEIL intervient régulièrement sur ce type d'opérations.

● **Coût** - Le coût de l'audit fera l'objet d'une discussion entre les parties s'agissant de sa prise en charge. Un acheteur étranger préférera contrôler les audits et prendra en charge le coût correspondant.